

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES RÉMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 578

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Boumediene Mohamed

Date de naissance : 1944

Adresse : Maroc 1 Rue . n° Anfa Casablanca

Tél. : 0522 210862 Total des frais engagés :

330,00 + 923,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 10 Janv 2023

Nom et prénom du malade : Sadiqi Mohamed Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



Déclaration de Maladie

M22- 0047492

Autres

Retenu le

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
26 Jan 2023		03	300€	 Professeur Moncef NEURAT Rond Point de la Gare 2ème Etage Tel: 0522 23 00 36 ICE: 002167003000553 I.F: 15172753

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	26/01/2023	923,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

A diagram illustrating the 12-tone equal temperament circle of fifths. It features a circle divided into 12 equal segments, each representing a perfect fifth interval. The segments are labeled with their corresponding note names: H (High C), G, D, A, E, B, F#, C, G, D, A, E. Each segment is further subdivided into smaller intervals, with labels such as 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 placed along the circumference. The diagram is set against a coordinate system with axes labeled D (Down) and G (Right).

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Professeur Mohamed Boucetta
Neurochirurgien

Ex Professeur à la faculté de Médecine
Neurochirurgien Diplômé du Val de Grâce Paris



Assistant de Chirurgie Générale
D.E.M. Dommage Corporel

D.U. Technique Micro-Chirurgicale
D.U. Electroencéphalologie Clinique

Ex Chef du Service de Neurochirurgie
Hôpital Militaire d'Instruction Mohammed V - Rabat
Ex Chef du Service de Neurochirurgie
CHU Ibn Rochd - Casablanca

الأستاذ محمد بوuesta

أخصائي في جراحة الدماغ والأعصاب

رئيس قسم جراحة الدماغ (سابقا)

بالمستشفى العسكري الدراسي

محمد الخامس - بالرباط

رئيس قسم جراحة الدماغ (سابقا)

بالمؤتمر الجامعي ابن رشد - الدار البيضاء

26 Janv 2023

SABIR - HAZIMAT

~~$49,40 \times 4 = 197,60$~~

SV

~~$108,00 \times 3 = 324,00$~~

1 cp. Mat
1 cp. Natr
Son

N

~~$12,30 \times 2 = 24,60$~~

SV

~~$28,80 \times 4 = 115,20$~~

SV

~~$110,10 \times 2 = 220,20$~~

SV

~~$20,90 \times 2 = 41,80$~~

Professor Mohamed BOUCETTA
NEUROCHIRURGEN C
Rond Point Tuc Rts. Benber Escalier C
2ème Etage Maârif Casablanca
T.F. : 161772753
ICE : 002167009000058
19522 23 00 06 06 14 18 09 13

~~$9,23 \times 40$~~

SV

إقامة ببر الطابق الثاني شارع ساندال (ساحة الطابك المعايريف) الدار البيضاء

Résidence Benber Escalier C, 2^{ème} étage - Bd. Stendhal Maârif - Casablanca - Patente : 36378062

05 22 23 00 36 06 61 14 18 68 E-mail : prboucetta@gmail.com

LOT 221039
EXP 07/2025
PPV 49.40DH

AMEP® 5mg
28 comprimés

6 118000 081524

VITANEVRIL® FORT 100 mg
30 comprimés pelliculés

6 118000 180593

AMEP® 5mg
28 comprimés

6 118000 081524

LOT 221039
EXP 07/2025
PPV 49.40DH

PPV
LOT
PER

28,80

VITANEVRIL® FORT 100 mg
30 comprimés pelliculés

6 118000 180593

LOT : 2685
PER : 08-25
P.P.V : 108 DH 00

Veca® 5 mg
Boîte de 30 comprimés
pelliculés

6 118000 096528

LOT : 2685
PER : 08-25
P.P.V : 108 DH 00

Veca® 5 mg
Boîte de 30 comprimés
pelliculés

6 118000 096528

ZENITH Pharma
AMM N° 171/16 DMP/21/NNPR
6 11800 1272228

PPV: 20,90 DH

CONTALAX 5MG

CP B30



6 118000 010326

28,80

PPV
LOT
PER

28,80

LOT : 2685
PER : 08-25
P.P.V : 108 DH 00

AMM : 164/20DMP/21/NNPd
Veca® 5 mg
Boîte de 30 comprimés
pelliculés

6 118000 096528

LOT :
EXP 07/2025
PPV 49.40DH

AMEP® 5mg
28 comprimés

6 118000 081524

28,80

49,10

AMEP® 5mg
28 comprimés

6 118000 081524

PPV
LOT
PER

28,80

VITANEVRIL® FORT 100 mg
30 comprimés pelliculés

6 118000 180593

CONTALAX 5MG
CP B30

6 118000 010326

6 118001 040070

Fabricant :
HERMES PHARMA GmbH
ALLGÄU 36 - 9400 WOLFSBERG
AUTRICHE
BOTTU SA PPV : 110 DH 10

1000 mg / 500 g

6 118001 040070

Fabricant :
HERMES PHARMA GmbH
ALLGÄU 36 - 9400 WOLFSBERG
AUTRICHE
BOTTU SA PPV : 110 DH 10

ZENITH Pharma
AMM N° 171/16 DMP/21/NNPR
6 11800 1272228

PPV: 20,90 DH